RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Île-de-France

Direction de l'Offre de soins
Pôle Ressources humaines en santé

Actualisé le 15 juillet 2025

INFORMATIONS RELATIVES A L'ACCES AU DIPLÔME D'ÉTAT D'INFIRMIER POUR LES MÉDECINS, LES MAÏEUTICIENS ET LES PERSONNES TITULAIRES DU DIPLÔME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MEDICALES (DFASM)

Références réglementaires :

Les modalités de validation directe du diplôme d'Etat infirmier (DEI) par le jury pour les personnes titulaires d'une autorisation permettant l'exercice de la profession de médecin ou de maïeuticien en France ou à l'étranger et les personnes titulaires du diplôme de formation approfondie en sciences médicales (DFASM[1]) sont encadrées par les articles 9 et 10 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat infirmier.

Article 9 – « *Les personnes titulaires d'une autorisation permettant l'exercice de la profession de médecin ou de maïeuticien en France ou à l'étranger et les personnes titulaires du diplôme de formation approfondie en sciences médicales sont autorisées à se présenter directement au jury du diplôme d'Etat d'infirmier défini à l'article 35, lorsqu'ils remplissent les conditions suivantes :*

1° Avoir validé les unités d'enseignement UE 3.1. S1 et UE 3.1. S2 " Raisonnement et démarche clinique infirmière dans les conditions prévues par le référentiel de formation annexé au présent arrêté ;

2° Avoir réalisé deux stages à temps complet de soins infirmiers d'une durée totale de quinze semaines permettant la validation de l'acquisition des compétences 1, 2, 4 et 9 définies à l'annexe II du présent arrêté. Par dérogation, les personnes titulaires d'une autorisation permettant l'exercice de la profession de maïeuticien en France ou à l'étranger doivent avoir réalisé un stage d'une durée de cinq semaines permettant la validation de l'acquisition des compétences 1 et 4 définies à l'annexe II du présent arrêté.

Les modalités des stages sont fixées par le directeur de l'établissement après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

3° Avoir réalisé et validé un travail écrit et personnel de 15 à 20 pages, soit 50 000 signes environ, centré sur une problématique propre à la profession d'infirmier. »

Ne sont pas autorisés à se présenter directement au jury du DEI les chirurgiens-dentistes et les stomatologues.

Modalités :

Les candidats au DEI répondant aux exigences précisées dans l'article 9 de l'arrêté du 31 juillet modifié relatif au diplôme d'État infirmier s'inscrivent dans l'institut de formation en soins infirmiers (IFSI) de la liste suivante, **le plus proche de leur domicile francilien**:

[1] Le diplôme de formation approfondie en sciences médicales (DFASM) sanctionne le 2ème cycle des études médicales (1er cycle (DFGSM) : 3 ans ; 2ème cycle (DFASM) : 3 ans).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Île-de-France

	Actualisation du dispositif de formation accès au DEI des articles 9 et 10														
Département	*Nom de l'IFSI*	*Nom du directeur de l'IFSI*	*Adresse de l'IFSI*	*Code postal*	*Nom et prénom de la personne responsable du dispositif*	*Fonction*	*Nom et prénom de la personne à contacter*	*Fonction*	*Numéro de téléphone*	*Courriel*	*Lien site web de l'IFSI renvoyant vers les informations sur le dispositif de formation*	*Nombre de sessions proposées en 2024*	*Dates de début et de fin de la session 1*	*Nombre de places ouvertes*	*Clôture des inscriptions*
75	**CFDC APHP - Campus Picpus**	Mme KANIA Florence	33 Boulevard de Picpus	75012 Paris	Mme DUBOIS Géraldine	Responsable du dispositif de formation pour les MDESF	Mme DUBOIS Géraldine	Responsable pédagogique	01 40 27 44 30	geraldine.dubois@aphp.fr	Formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Infirmier pour les médecins et les sages-femmes à diplôme étranger - Centre de la Formation et du Développement des Compétences https://cfdc.aphp.fr/2019/05/14/formation-conduisant-au-diplome-detat-dinfirmier-pour-les-medecins-et-les-sages-femmes-a-diplome-etranger/	1	De janvier 2025 à juillet 2025	25	S'adresser à l'IFSI
77	**IFSI GHSIF de Melun**	Mme MELIQUE Laurence	1 Rue de la fontaine Saint Liesne	77000 Melun	Mme DAUPHIN Valérie	Cadre supérieur de santé	Mme GOMES Jacqueline	Secrétaire	01 81 74 30 09	jacqueline.gomes@ghsif.fr	https://ifsi77melun.wordpress.com/formation-infirmiere-pour-les-titulaires-dun-diplome-de-medecin-hors-ue-ou-dun-diplome-de-maie	1	Du 26 mai au 09 novembre 2025	18	28 février 2025
78	**IFSI MGEN La Verrière**	Mme PAYET Catherine	13 avenue de Monfort	78320 La Verrière	Mme LEBRETON Joëlle	Cadre de l'enseignement en santé	Mme ROULET Sylviane	Secrétaire de direction	01 39 38 79 64	FORCES@mgen.fr	https://proximite.mgen.fr/224-ifsi-de-la-verriere	1	Du 03 novembre 2025 au 30 avril 2026	30	25 avril 2025
91	**IFPM du Sud Francilien**	Mme Marie Paule SAULI	40 avenue Serge d'Assault	91100 Corbeil Essonnes Cedex	Mme AMOROS Armelle	Cadre supérieur de santé coordinatrice pédagogique	Mme AMOROS Armelle	Cadre supérieur de santé coordinatrice pédagogique	01 61 69 66 54	aamoros@chsf.fr	Non affiché pour le moment sur le site web (https://www.chsf.fr/portail/enseignement/instituts-de-formation-57-197.html)	1	sept-25		30 juin 2025
92	**IFSI Franco-Britannique**	Mme BENALI Danielle	2, place de La Défense-	92800 Puteaux	Mme BENALI Danielle	Directrice	Mme ASSEMIEN Estelle	Secrétaire accueil	01 41 45 66 00	contact@ifsi-ihfb92.fr	www.ifsi-ihfb92.fr	1	S'adresser à l'IFSI		
92	**IFSI CASH de Nanterre**	Mme DOOGHE Anne	1-3 rue du 1er Mai	92000 Nanterre	BOUTHE ?	Coordonnateur pédagogique						0			
93	**IFSI Louise Couvé**	Mme HUBER Sandrine	46 rue de la commune de Paris	93300 Aubervilliers	Mme HUBER Sandrine	Directrice	Mme GAUTHERAUT Victoria	Secrétaire	01 48 11 31 36	secretariat53@couve.fr	https://www.couve.fr/	1	Du 16 juin 2025 au 30 janvier 2026	20	25 avril 2025
93	**IFPS Fondation Oeuvre de la Croix Saint-Simon**	Mme MARZOUK Isabelle	44, rue Armand Carrel	93100 Montreuil	Mme SERIZAY Véronique	Cadre formatrice	Mme BRAZE Inara	Assistante administrative	01 51 48 56 76	i.braze@lafocss.org	https://campuscroixsaintsimon.org/ecole-de-montreuil/	1	Du 20 janvier 2025 au 04 juillet 2025	15	S'adresser à l'IFSI
93	**IFSI IFITS**	Mme MARCHAL Christine	19 avenue de Maison Blanche	93330 Neuilly-sur-Marne	LEMOINE	Adjointe à la Directrice	Mme MARCHAL Christine	Directrice	06 71 97 37 11	c.marchal@ifits.fr	https://www.ifits.fr/fr	0			
94	**IFSI Jean Baptiste Pussin HPEVM (site Saint-Maurice)**	Mme STURDIK Magali	12-14 rue du Val d'Osne	94410 Saint-Maurice	Mme STURDIK Magali	Directrice des soins	Mme BRUNEL Nelly	Adjointe à la directrice	01 43 96 60 59	ifsi@ght94n.fr	https://hpevm.fr/	1	Du 17 novembre 2025 au 03 juillet 2026	20	18 mai 2026
95	**IFSI Camille Claudel du CH d'Argenteuil**	Mme CORP Anne-Marie	69 rue du Lt Col Prudhon	95100 Argenteuil	Mme MILLOT Anne	Cadre supérieure de santé					https://ifsi-argenteuil.fr/ifsi/	1	Du 19 mai 2025 au 17 octobre 2025	15	21 mars 2025